

Bilan 2019

Maitre d'ouvrage :

Commune de Barbezieux St Hilaire

Exploitant :

SAUR

Origine de l'eau :

2 puits : Chez Drouillard n°1*, 2*
1 source : Les Bruns
Captages autorisés
*Captage Grenelle du programme
« RE-SOURCES »

Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par le réservoir de Barbezieux qui reçoit les eaux traitées par la station de St Hilaire et par la station des Bruns à Barret. Depuis décembre 2018, la commune de Barbezieux bénéficie d'une dérogation préfectorale, pour une durée de 3 ans, délai durant lequel le retour au respect de la limite de qualité pour les paramètres pesticides est exigé.

Commune de l'unité de

distribution : 5014 habitants

BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

COMMUNE DE BARBEZIEUX ST HILAIRE

UNITÉ DE DISTRIBUTION : BARBEZIEUX

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux
Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

DURETE

TH moyen= 34,6 °F
Eau dure

FLUOR

Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l
Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**
Teneur maximale= 0,17 mg/l

NITRATES

Limite de qualité : ≤ 50mg/l
Conforme.
Teneur moyenne= 26,5 mg/l et Teneur maximale = 41,5 mg/l

PESTICIDES

Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total
Non conformité en **atrazine déséthyl désisopropyl** mais la teneur maximale observée (0,44 µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 60 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)
Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses

TURBIDITE

Référence de qualité : ≤ 2 NFU
Conforme

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires. Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019